

**Commission permanente du conseil municipal
sur les services aux citoyens**

Consultation publique itinérante

Orientations 2011-2015
Programme de propreté

Rapport et recommandations

Déposé au conseil municipal

Le 13 décembre 2010

Ville de Montréal

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Président

M. Jean-Marc Gibeau

Arrondissement de Montréal-Nord

Vice-président

M. Étienne Brunet

*Arrondissement de
Ahuntsic–Cartierville*

Membres :

M. Ross Blackhurst

Arrondissement de LaSalle

M. Harout Chitilian

*Arrondissement de
Ahuntsic–Cartierville*

M. Maurice Cohen

Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Huguette Roy

Arrondissement du Sud-Ouest

M. Richard Ryan

*Arrondissement du Plateau–
Mont-Royal*

Mme Michelle Zammit

Arrondissement d'Anjou

Montréal, le 13 décembre 2010

Monsieur Claude Dauphin

Président du conseil

Hôtel de ville de Montréal

Monsieur le président,

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la *Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens*, le rapport produit suite à la consultation publique itinérante menée sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté du 11 novembre au 2 décembre 2010 auquel les recommandations de la commission, adoptées le 10 décembre dernier, sont jointes.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Jean-Marc Gibeau
Président

Original signé

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Le processus d'étude publique	5
Remerciements	6
Mise en contexte	6
Présentation de l'objet de la consultation.....	7
Commentaires et opinions des citoyens et des organismes	8
Graffiti	8
Art mural	10
Affichage urbain.....	10
Société de transport de Montréal (STM)	11
Propreté : embellissement et verdissement	11
Les Éco-quartiers : Partenaires du Programme de propreté	12
Artères commerciales.....	12
Campagnes publicitaires	13
Conclusion.....	13
Les recommandations de la commission	14
Annexe I Principales Orientations / Programme de propreté 2011-2015	17
Annexe II Liste des intervenants.....	21
Annexe III Liste des mémoires	22
Annexe IV Commissions permanentes.....	23

INTRODUCTION

Les 11 et 17 novembre ainsi que le 2 décembre 2010, la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens a mené la consultation publique itinérante intitulée *Orientations 2011-2015 du Programme de propreté*. Lors de chacune des séances, le président et le vice-président de la commission, MM. Jean-Marc Gibeau et Étienne Brunet, ont exposé l'objet de la consultation et un représentant de l'Unité de la propreté du déneigement a fait une brève présentation afin de soumettre à la population de nouvelles propositions à intégrer au Programme de propreté pour la période 2011-2015. Suite à cet exercice, la commission a adopté ses recommandations en assemblée publique le 10 décembre dernier. Les recommandations ayant fait l'objet d'une adoption sont adressées au conseil municipal dans ce rapport.

LE PROCESSUS D'ÉTUDE PUBLIQUE

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation ont paru le 28 novembre 2010, 14 jours avant la tenue de la première séance publique du 11 novembre, dans deux grands quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. L'assemblée a également été annoncée au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à l'hôtel de ville et sur le portail de la Ville. Aussi, une invitation a été expédiée, par courrier régulier et électronique, à plus de 300 citoyens et représentants d'organismes susceptibles d'être intéressés par le sujet de cette consultation. Enfin, un communiqué a été transmis à tous les médias nationaux et locaux à deux reprises; un premier, 10 jours avant la tenue de l'assemblée publique et, un deuxième, trois jours avant.

Au total, ce sont 82 personnes qui ont participé à l'une ou l'autre des trois séances publiques itinérantes. Chacune de ces séances comportait une période de présentation ainsi qu'une période d'échange visant à recueillir les commentaires des citoyens. La commission a entendu 26 interventions en séance publique et un total de 15 mémoires ont été déposés.

Deux séances de travail ont été nécessaires afin de préparer l'assemblée publique, d'analyser les interventions et de formuler les recommandations.

Ce document peut être consulté sur la page Internet des commissions à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi qu'à la Direction du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville. Pour toute demande d'information sur ce rapport, le lecteur est invité à contacter la Division des élections et du soutien aux commissions par téléphone en composant le 514 872-3770 ou par courriel, à l'adresse suivante : commissions@ville.montreal.qc.ca.

REMERCIEMENTS

Cette consultation publique résulte d'un excellent travail de collaboration. En effet, c'est grâce au travail de ses collaborateurs de l'Unité de la propreté et du déneigement que la commission a pu tenir trois séances publiques en des lieux différents et selon un échéancier aussi serré. La Commission du conseil municipal sur les services aux citoyens remercie tous ses collaborateurs sans lesquels cette consultation n'aurait pas été possible.

Elle remercie d'abord chaleureusement les membres du personnel de l'Unité de la propreté et du déneigement :

- M. Yves Girard, directeur sortant
- M. Yves Gravel, directeur par intérim
- M. Raymond Carrier, conseiller en planification
- Mme Stéphanie Lemire-Blanc, chargée de communication

Pour leur contribution à l'organisation des séances publiques, la commission remercie également les collaborateurs suivants :

- M. Christian Lefebvre, directeur, Le 6767, Centre de ressources communautaires de Côte-des-Neiges
- Mme Manon Ouellet, secrétaire de direction, Direction des services administratifs et du greffe, arrondissement de Ville-Marie;
- M. Marco Coniglione, Centre Leonardo Da Vinci, arrondissement de Saint-Léonard

De la Direction du greffe :

- Mme Despina Chrysagis, secrétaire; organisation et secrétariat
- M. Gilles Grenier, agent de bureau; accueil et logistique
- Mme Nicole Paquette, secrétaire recherchiste; accueil, logistique et soutien
- M^e Emmanuel Tani-Moore, chef de division; soutien et encadrement

MISE EN CONTEXTE

Au printemps 2006, la Commission sur les services aux citoyens avait invité la population à participer à une consultation publique en vue d'élaborer un programme de propreté à Montréal afin de rehausser le niveau de propreté tant sur le domaine public, les rues, ruelles, parcs et places publiques, que sur le domaine privé. La commission rappelait alors l'incidence de la propreté sur notre qualité de vie et posait les questions suivantes :

- *Quelles sont les obligations et les responsabilités de la Ville au niveau de la propreté ?*
- *Quelles sont les responsabilités des citoyennes et des citoyens ?*
- *Quel niveau de propreté faut-il atteindre sur les rues commerciales et les rues résidentielles ?*

- *Comment modifier certains comportements ?*
- *Comment améliorer la prestation de services ?*
- *Faut-il revoir la réglementation en matière de propreté ?*

Suite à cette consultation, un programme de propreté et un plan d'action 2007-2010 ont été adoptés par le conseil municipal et mis en œuvre par l'Unité de la propreté et du déneigement, et ce en collaboration avec les arrondissements.

Cette année, en 2010, l'Unité de la propreté et du déneigement a rencontré les directeurs des travaux publics en arrondissement ainsi que divers partenaires internes et externes dans l'objectif de valider les nouvelles orientations du Programme de propreté pour les cinq prochaines années, pour la période de 2011 à 2015. La Commission sur les services aux citoyens, quant à elle, a souhaité soumettre à la population montréalaise les orientations dans le cadre de cette consultation publique.

PRÉSENTATION DE L'OBJET DE LA CONSULTATION

En séance publique, le président et le vice-président de la commission, MM. Jean-Marc Gibeau et Étienne Brunet, ont exposé l'objet de la consultation, en ont effectué la mise en contexte et ont énuméré les différentes dates de séances publiques. Ils ont invité les participants à laisser leurs coordonnées afin que la commission puisse leur transmettre le suivi de la consultation. Lors de chacune des trois séances publiques, la discussion a suscité des interventions.

Suite à la présentation du sujet à l'étude, le représentant de l'Unité de la propreté et du déneigement a été invité à débiter la présentation. Il a d'abord fait état des différents objectifs de la présentation et a illustré les résultats du Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010 au moyen de différentes données; il a ensuite décrit les indicateurs de performance utilisés et il a finalement procédé à la présentation des orientations du Programme de propreté élaborées par l'Unité de la propreté et du déneigement suite aux rencontres tenues avec ses divers partenaires.

En rapport avec les résultats, il a été précisé que le budget alloué pour la période 2007-2010 s'élevait à 10,1 M \$ par année, dont plus de 90 % ont été octroyés aux 19 arrondissements. Par la suite, les principaux résultats obtenus en 2007-2010 suite à l'application de ce programme ont été présentés. L'implantation des brigades de propreté, à cause de leur grande visibilité et de leur fonction « d'agent d'information touristique », formation à l'appui, est qualifiée de succès. Ainsi, le nombre de brigadiers sur le terrain est passé de 120 à 180, de 2006 à 2010.

En ce qui concerne l'enlèvement des graffitis, il a été précisé que la surface traitée, de 2006 à 2009, a été de 701 472 m². De façon plus globale, ce sont 5,9 M \$ qui ont été affectés à l'accroissement des activités générales de propreté annuellement; 60 % de cette somme a été consacrée à la main d'œuvre et 40 %, au matériel.

En matière d'inspection et de réglementation, 13 des 19 arrondissements ont adopté un nouveau règlement sur la propreté, inspiré du règlement harmonisé proposé par l'Unité. En outre, 65 inspecteurs ont bénéficié d'une formation spécifique et neuf arrondissements ont adhéré au programme de fourniture d'uniformes et de véhicules.

Une augmentation marquée de la participation citoyenne aux différentes corvées de nettoyage a également été observée dans le cadre du Programme de propreté 2006-2010, notamment lors de la Grande opération montreal.net, réalisée au printemps 2010 et qualifiée de succès sans précédent. Parmi les autres activités réalisées, on a mentionné l'achat de poubelles, de cendriers, de paniers de rue ainsi que la plantation d'arbres. En ce qui concerne les activités de communication, on a énuméré la création du site Internet montreal.net, l'installation d'oriflammes, le lancement d'un concours de photos affichées dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que la campagne publicitaire « Ménage ton voisinage ».

En ce qui a trait à l'impact de ses actions, l'Unité l'a évalué de diverses manières : sondage, évaluation visuelle de la propreté, statistiques relatives aux requêtes et aux plaintes des citoyens ainsi qu'à l'émission de constats d'infraction. De manière générale, le taux de satisfaction à l'égard de la propreté à Montréal a gagné 28 points entre 2006 et 2010. En effet, ce sont 70 % des répondants qui reconnaissent les efforts de la Ville pour rendre et maintenir la Ville propre et ce sont 97 % des citoyens qui disent avoir une part de responsabilité dans le maintien de la propreté. De plus, l'évaluation visuelle de la propreté des rues a permis de constater une amélioration significative. Par ailleurs, le nombre de requêtes et de plaintes des citoyens concernant la propreté montre une baisse marquée, et ce parallèlement à l'augmentation du nombre de constats d'infraction émis.

En fin de présentation, l'Unité propose de maintenir les trois axes d'intervention identifiés en 2006 pour la période 2011-2015 et, en guise de conclusion, le représentant a présenté les 31 propositions¹ réparties sous ces trois axes, au public :

- le comportement des citoyens;
- l'organisation du travail;
- l'inspection et la réglementation.

COMMENTAIRES ET OPINIONS DES CITOYENS ET DES ORGANISMES

Les participants aux différentes séances publiques sont venus adresser des questions et des commentaires à la commission sur les thèmes suivants : les graffitis ; l'art mural ; l'affichage urbain ; la propreté comme résultante d'actions d'embellissement et de verdissement ; divers aspect en lien avec la propreté et le nettoyage des artères commerciales ainsi que les campagnes publicitaires visant la promotion de la propreté.

GRAFFITI

Que ce soit pour déterminer la place du graffiti ou encore pour justifier la nécessité d'octroyer des budgets visant leur enlèvement, le phénomène du graffiti fait actuellement couler beaucoup d'encre. De nombreux intervenants ont pris la parole afin d'aborder différents aspects entourant le phénomène du graffiti. Certains sont venus exprimer leur opinion par rapport à la nouvelle réglementation annoncée dans le cadre de la présentation des orientations 2011-2015 du Programme de propreté par l'Unité de la propreté et du déneigement ; d'autres sont plutôt venus présenter différentes approches à privilégier en matière de gestion du phénomène, qualifié de « crise du graffiti » par certains intervenants. En définitive, la répression n'a plus la cote et une approche éducative visant à mieux encadrer la pratique du graffiti semble faire consensus.

¹ Les propositions de l'Unité de la propreté et du déneigement sont jointes à l'annexe 1.

Règlementation

Les différents intervenants à s'être prononcés sur la pertinence d'élaborer une nouvelle réglementation, en lien avec la 11^e proposition, visant à transférer la responsabilité de l'enlèvement des graffitis aux propriétaires n'étaient pas unanimes. Alors que certains ne le conçoivent pas ; pour d'autres, cela va de soi. En définitive, puisque la Ville ne peut continuer d'assumer plus longtemps le coût lié à l'enlèvement des tags sur le domaine privé, les intervenants sont d'avis que les propriétaires d'immeubles de type résidentiel doivent être épargnés. La majorité des intervenants est d'avis que ce sont les propriétaires d'immeubles de types commercial et industriel qui devront être visés par l'obligation de procéder au nettoyage de leurs immeubles. De plus, les interventions sont allées dans le sens de la mise sur pied d'une mesure d'accompagnement et d'une mise en application graduelle de la réglementation.

Pour une action graffiti éducative, intensive, continue et concertée

Mme Mélissa Proieti est venue promouvoir, en son nom et en celui de M. Sterling Downey, une théorie favorisant une intervention jeunesse par le biais d'une pratique communautaire positive du graffiti. L'objectif de cette approche consiste à établir un dialogue dans la communauté sur la base du concept « action/réflexion » et à bâtir des relations à long terme, tout en favorisant le respect intergénérationnel et l'amélioration du niveau de connaissance des membres de la communauté. Mme Proieti a été claire en ce qui concerne la répression : il s'agit d'une action qui mine les efforts des intervenants et qui engendre des sentiments négatifs, tels que la colère et la vengeance, non seulement chez les jeunes, mais aussi chez ceux qui choisissent de la pratiquer. De plus, le manque de communication et l'incompréhension du phénomène graffiti divise la communauté. L'intervention faite auprès de la commission visait également à formuler les recommandations suivantes : 1) développer une compréhension des besoins dans chacune des communautés touchées; 2) développer des projets uniques répondant aux besoins identifiés; 3) œuvrer douze mois par année au sein des communautés touchées; 4) développer un canal de communication inter-arrondissements comme stratégie de conscientisation et 5) que la Ville s'adjoigne des partenaires capables de lui apporter le soutien nécessaire à l'implantation et à la réalisation des différentes approches retenues.

Le Café-Graffiti est également venu témoigner en faveur de l'éducation et de la sensibilisation des jeunes citoyens, mentionnant que l'option coercitive ne devait être envisagée qu'en dernier recours, après avoir d'abord offert la possibilité aux jeunes d'utiliser des murs autorisés; d'accéder à des activités adaptées à leurs besoins et à leur créativité et de socialiser avec des groupes d'appartenance positifs. Les activités éducatives évoquées visent à enseigner aux jeunes la recherche de murs où réaliser leurs œuvres, la négociation d'autorisations avec les propriétaires et l'entretien de leurs œuvres. Cet organisme est également d'avis qu'il faut maintenir une intervention continue et constante auprès des jeunes, et ce douze mois par année.

Le Comité Graffiti de l'arrondissement de Lachine est venu faire la promotion d'une approche globale et intégrée du graffiti et demande à ce que la Ville assure le soutien des projets de prévention, de sensibilisation et d'embellissement. Cet organisme a exposé les brillants résultats produits par sa stratégie en quatre axes (prévention/sensibilisation, animation/organisation d'événements, enlèvement/embellissement et répression). D'après les résultats observés par l'organisme, le verdissement est une pratique efficace dans la lutte aux graffitis illégaux; l'animation et l'organisation d'événements permettent de rejoindre un grand nombre de personnes et le financement de projets de fresques et de

murales par l'Unité de la propreté et du déneigement est essentiel. En conclusion, le Comité Graffiti de l'arrondissement de Lachine appuie l'élaboration d'un règlement visant l'enlèvement des graffitis, l'élaboration d'un programme de sensibilisation en milieu scolaire, l'accroissement de la propreté sur les artères commerciales désignées, la sensibilisation et le soutien aux citoyens qui souhaitent entretenir et verdier leur ruelle et l'amélioration de la propreté visuelle du mobilier urbain.

À l'instar des organismes œuvrant précisément dans le domaine du graffiti, l'organisme MU, qui œuvre dans le domaine de l'art mural, demande à la Ville d'augmenter le nombre de murs légaux sur le territoire et de les entretenir en plus de poursuivre les activités dites de « prévention graffiti » auprès des jeunes.

ART MURAL

Différents appuis à l'art mural ont été reçus par la commission, témoignant ainsi des résultats observés et de l'apport positif, direct et efficace résultant de la production et de la présence des œuvres réalisées sur la propreté des quartiers. La Société pour promouvoir les arts gigantesques (SPAG), rattachée à la gestion du Bain-Mathieu, ainsi que l'organisme Voies culturelles des faubourgs sont venues témoigner de la capacité des murales, d'une grande qualité artistique et d'une grande durabilité, à contrer l'effet pervers des graffitis et à susciter un sentiment de fierté et d'appartenance chez les résidents des quartiers où de telles œuvres ont été réalisées.

Un Programme formel doté d'un budget significatif

L'organisme MU présente les murales comme le résultat d'interventions simples qui, dans la mesure où elles sont réalisées dans des zones problématiques de propreté, deviennent le déclencheur d'autres interventions suite à une prise en charge par le milieu. L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, partenaires de grands projets de murales réalisés en collaboration avec MU, ont transmis à la commission des lettres d'appui à la démarche de cet organisme.

MU demande que la Ville de Montréal mette sur pied un programme formel d'art mural doté d'un budget significatif (MU suggère 5 % du budget total d'Opérationmontréal.net) et qu'elle assure la récurrence annuelle de ce programme d'art mural, de 2011 à 2015, afin d'être en mesure de procéder à une évaluation de sa mise en application sur cinq ans, en 2015. De plus, MU voit la pertinence de développer un programme de petites murales pour aider les propriétaires à diminuer l'apparition de tags illégaux.

AFFICHAGE URBAIN

De nombreuses interventions ont été entendues en lien avec les propositions 10, 17 et 22 qui concernent l'installation de colonnettes visant l'affichage libre sur le territoire de Montréal. L'Association des petits lieux d'art et de spectacles (L'APLAS) est venue déposer le rapport produit sur le sujet de l'encadrement de l'affichage urbain. L'organisme souhaite participer à la démarche de définition du projet-pilote et réclame, de plus, le soutien financier de la Ville afin d'effectuer la gestion des modules d'affichage libre. Dans son rapport, L'APLAS formule 12 recommandations visant les différents aspects entourant le projet d'installation de colonnettes destinées à l'affichage libre. Quant à l'organisme Vrac Environnement, il considère que le nombre de colonnettes prévues au projet-pilote est insuffisant.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

À l'instar de M. Pierre Grégoire, citoyen de l'arrondissement de Verdun, quelques citoyens ont dit que la Ville était sale en certains endroits, notamment aux abords des édicules des stations de métro ainsi qu'aux abords et à l'intérieur des abribus. On a suggéré l'ajout de poubelles aux abribus. La problématique liée à la collecte de la grande quantité de journaux gratuits en circulation dans le métro a également fait l'objet de commentaires.

PROPRETÉ : EMBELLISSEMENT ET VERDISSEMENT

Quelques interventions visaient à mettre l'embellissement et le verdissement en lien avec le thème général de la propreté.

Verdissement

Vrac Environnement, groupe d'action et de recherche en développement durable, a déposé un mémoire dont le principal objectif visait à montrer que le verdissement a des répercussions positives sur l'environnement et sur la cohésion sociale, et ce par sa capacité à augmenter le couvert végétal ; à lutter contre la chaleur en milieu urbain et la pollution de l'air ; à améliorer la propreté des lieux ainsi qu'à embellir et à sécuriser le milieu de vie. Cet organisme constate l'absence de projets de verdissement au Programme de propreté 2011-2015. Vrac Environnement demande que la Ville offre des subventions visant à verdir les murs ciblés par les graffitis. Vrac Environnement demande également de maintenir une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) par district afin de répondre aux besoins des citoyens qui n'ont pas d'automobile et d'éviter ainsi les dépôts sauvages. En conclusion, l'organisme demande que la Ville entreprenne un processus de réflexion quant aux diverses solutions de rechange au sel de déglacage.

Amélioration de l'environnement urbain

Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal souhaite que la notion plus large de l'amélioration de l'environnement urbain soit intégrée à la notion de propreté. Le conseil recommande que la Ville poursuive les actions prévues au programme en dépassant le stade de l'esthétisme, notamment en visant l'augmentation de la biodiversité en ville; la lutte aux îlots de chaleur; l'appropriation des espaces verts par la population et la sensibilisation à la verdure en milieu urbanisé. Le CRE souhaite que la Ville puisse tenir compte du contexte actuel de changements climatiques dans le cadre de ses activités de planification et de mise en œuvre de mesures d'embellissement afin de choisir les espèces les mieux adaptées. De plus, on demande à appliquer le verdissement aux marges de recul dans les quartiers résidentiels et les zones de stationnement. Le CRE souhaite que le Programme de propreté soit lié à une stratégie municipale de verdissement. Une autre de leurs recommandations vise l'élaboration d'un programme de remplacement systématique des poubelles par des binômes sur les artères commerciales et dans les parcs urbains afin d'atteindre l'objectif de récupération de 80 % des matières recyclables prévu au Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

M. Grégoire, citoyen de l'arrondissement de Verdun, rapporte une problématique liée à la présence de pneus laissés à l'extérieur, près des garages commerciaux. Selon lui, ceux-ci devraient être déposés dans un bac grillagé afin d'éviter les incendies et d'améliorer la propreté.

LES ÉCO-QUARTIERS : PARTENAIRES DU PROGRAMME DE PROPRETÉ

Le Regroupement des mandataires du programme Éco-quartier a transmis un mémoire visant à offrir leurs services, s'estimant en tant que partenaires privilégiés et incontournables des objectifs du Programme de propreté.

Ainsi, le Regroupement des Éco-quartiers formule douze recommandations :

- intégrer le volet « Valorisation » au Programme 3R-V;
- accentuer le partenariat entre la Ville et les mandataires du Programme Éco-quartier;
- tenir compte de l'expertise des Éco-quartiers dans la lutte aux graffitis;
- encourager le verdissement pour pallier aux problématiques de dépôt sauvages;
- appliquer la recommandation 13 (rapport de la commission sur les services aux citoyens, juin 2006) proposant que les citoyens désirant recevoir de la publicité ensachée aient l'obligation d'afficher à cet effet;
- inciter les commerçants à respecter l'obligation de recycler;
- revoir les prestations de service concernant la collecte des résidus verts afin de disposer de ceux-ci promptement;
- mettre en place des modules d'affichage libre destinés à la communauté et aux petites et moyennes entreprises (PME);
- promouvoir les Éco-quartiers;
- élargir le programme Éco-quartier à tous les arrondissements;
- considérer, pour la définition de citoyen du programme de propreté, tous les usagers du territoire montréalais;
- assurer la cohérence globale du programme Éco-quartier.

ARTÈRES COMMERCIALES

Quelques représentants de sociétés de développement commerciales, dont la Société de développement commercial du Quartier Latin, sont venus faire la promotion de l'excellent travail de collaboration mis en place entre celles-ci et la Ville de Montréal. Les thèmes du nettoyage et de l'entretien ainsi que le besoin de toilettes publiques et de poubelles en quantité et en nombre suffisant ont été évoqués avec éloquence.

Pour une intervention facilitée

De façon générale, la Corporation de développement urbain (CDU) du Faubourg Saint-Laurent déplore la difficulté de réaliser une intervention de nettoyage complète sur les artères commerciales qui sont sous sa responsabilité étant donné les différents propriétaires de mobilier urbain se retrouvant sur les trottoirs. Cet organisme a formulé quatorze recommandations, dont plusieurs portent sur la gestion des graffitis et la propreté des artères commerciales du Faubourg Saint-Laurent.

Brigades de propreté

Le succès retentissant des brigades de propreté a amené quelques intervenants, dont Mme Béatrice de l'Éco-quartier Côte-des-Neiges, à aller dans le sens d'une demande à la Ville d'étudier la possibilité de mettre sur pied des brigades de propreté en arrondissement, et ce en collaboration avec les Éco-quartiers ainsi que les sociétés de développement commercial.

Des toilettes publiques municipales

Ce sont des personnes, membres de regroupements citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie, ainsi que des représentants de SDC qui sont venues appuyer une demande afin que la Ville évalue, avec sérieux et sans plus attendre, la possibilité d'installer des toilettes sur le domaine public compte tenu de la problématique liée à la présence d'une forte odeur d'urine et d'excréments dans plusieurs secteurs de l'arrondissement de Ville-Marie.

Plus de poubelle, bien identifiées et vidées plus souvent

D'autres interventions sont venues appuyer la proposition de l'Unité qui vise la recherche d'un contenant de collecte de taille adéquate. De plus, les intervenants ont recommandé l'installation d'un nombre suffisant de ces contenants sur les artères commerciales. Une intervenante a précisé que ce contenant devait être identifié adéquatement. À cet effet, le CRE de Montréal a demandé à ce que la Ville étudie la possibilité de procéder à la collecte des matières recyclable sur le domaine public, et ce en installant des binômes.

Marquise de la Plaza Saint-Hubert

En rapport avec la problématique de la pollution causée par la population de pigeons qui habite la marquise de la Plaza Saint-Hubert, la Société de développement commerciale de la Plaza Saint-Hubert demande à la Ville un soutien financier de 150 000 \$ pour lui permettre de procéder à l'entretien de la marquise, infrastructure propriété de la Ville, et de nettoyer la pollution causée par les pigeons ainsi que les graffitis.

CAMPAGNES PUBLICITAIRES

Mme Josée Desmarais, citoyenne de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, est venue exprimer son insatisfaction par rapport à la campagne réalisée sous le thème « Ménage ton voisinage », basée sur un jeu de mot en français. Elle souhaite qu'une toute nouvelle campagne publicitaire, davantage basée sur un concept visuel, plus accessible au plus grand nombre de Montréalais, soit élaborée, et ce afin de promouvoir pleinement les objectifs de propreté de la Ville. Mme Mélanie Tardif, d'Écopap, voit également la nécessité de mener une campagne publicitaire en ce sens.

Des représentants d'Éco-quartier ont formulé une demande afin que la Ville fasse la promotion des services offerts par les Éco-centres, sans toutefois affecter les budgets du Programme montreal.net ni ceux des arrondissements, à trois reprises : au printemps ; avant la période de déménagement du 1^{er} juillet et à l'automne.

CONCLUSION

En terminant, la commission remercie, une fois de plus, les personnes qui sont venues lui faire généreusement part de leurs commentaires et suggestions. Elle remercie également le personnel de l'Unité de la propreté et du déneigement pour l'excellente collaboration apportée dans le cadre des travaux de la commission.

D'emblée, la commission accueille favorablement les orientations 2011-2015 du Programme de propreté et elle souhaite que les travaux ayant fait l'objet de cette consultation puissent contribuer à l'objectif constant de la Ville de Montréal qui vise l'amélioration concrète des services offerts à ses citoyens. Pour conclure, la commission soumet également, au conseil municipal, une série de recommandations formulées à la lumière des interventions faites par le public dans le cadre de cette consultation.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

La Commission sur les services aux citoyens

REMERCIE tous les participants, citoyens, représentants d'organismes et fonctionnaires, pour leur participation ainsi que pour la qualité de leurs interventions ;

CONSIDÉRANT que la Commission sur les services aux citoyens a mené une consultation publique itinérante, du 11 novembre au 10 décembre 2010, sur le sujet des orientations 2011-2015 du Programme de propreté ;

CONSIDÉRANT que la commission a pris connaissance des propositions élaborées par l'Unité de la propreté et du déneigement afin de définir les orientations 2011-2015 du Programme de propreté ;

La commission

RECOMMANDE au conseil municipal d'approuver ces orientations

Et

FAIT également les recommandations suivantes au conseil municipal :

GRAFFITIS

R-1

Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement.

R-2

Que la Ville de Montréal, dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle réglementation concernant l'enlèvement des graffitis, vise exclusivement les propriétaires d'immeubles de type industriel, commercial et institutionnel.

et

Que la Ville prévoit des mesures transitoires visant l'accompagnement de ces propriétaires dans le cadre de l'application de cette nouvelle réglementation et qu'elle prévoit, en parallèle, des méthodes efficaces permettant de réaliser des opérations d'effacement continues sur le domaine public.

R-3

Que la Ville de Montréal améliore l'offre de murs autorisés réservés aux jeunes graffiteurs, tout en permettant aux organismes d'y offrir une intervention adaptée, continue et constante.

ART MURAL

R-4

Que la Ville de Montréal mette sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement.

AFFICHAGE URBAIN

R-5

Que la Ville de Montréal mette sur pied un comité d'implantation et de suivi dans le cadre du projet-pilote d'installation des colonnettes dédiées à l'affichage libre, dont un des mandats consisterait à en définir les normes relatives à leur utilisation.

STM

R-6

Que la Ville reconduise les ententes de collaboration avec la STM en décrivant le partage des responsabilités entre cette dernière et les arrondissements en vue d'améliorer, notamment, la fréquence de l'entretien des abribus et des abords de stations de métro.

R-7

Que la Ville invite la STM à se doter de bacs d'une plus grande capacité afin de recueillir adéquatement les journaux gratuits distribués dans le métro.

PROPRETÉ : EMBELLISSEMENT ET VERDISSEMENT

Considérant les nombreux festivals et événements extérieurs se déroulant dans l'arrondissement de Ville-Marie ;

Considérant l'importance de l'achalandage généré par ces différentes activités :

R-8

Que la Ville de Montréal confie le mandat à un comité d'experts d'évaluer la faisabilité d'installer des toilettes sur le domaine public dans le cadre d'un projet-pilote, et ce afin d'enrayer, à brève échéance, la présence d'odeurs d'urine et d'excréments, ceci dégradant grandement la qualité de vie des résidants.

R-9

Que la Ville de Montréal favorise, via le travail des CCU, l'embellissement et le verdissement des marges de recul et des stationnements privés, en suggérant notamment la réfection des surfaces asphaltées ainsi que le verdissement de ces espaces.

R-10

Que la Ville de Montréal prévoit un budget afin de financer le verdissement de murs ciblés par les graffiteurs en partenariat avec leurs propriétaires.

R-11

Que la Ville de Montréal mandate la Commission du conseil municipal sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement pour évaluer la possibilité de négocier une entente avec les centres de tri dans l'objectif de permettre aux arrondissements qui le demandent de passer du bac au sac.

R-12

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité d'offrir à ses citoyens deux collectes de résidus domestiques dangereux par an.

R-13

Que la Ville de Montréal favorise l'ajout de poubelles, en nombre suffisant, ainsi que le remplacement de chaque poubelle, en fin de cycle, par un modèle de contenant de dimension adéquate pour utilisation sur l'ensemble du territoire;

Et

Que la Ville se penche sur la possibilité de procéder à la collecte des matières recyclables sur le domaine public, à l'aide d'un contenant installé à cet effet.

R-14

Que la Ville se penche sur le problème d'écoulement du lixiviat des camions de vidanges sur le domaine public.

ARTÈRES COMMERCIALES**R-15**

Que la Ville de Montréal étudie la possibilité de mettre sur pied des brigades de propreté en collaboration avec les Éco-Quartiers et les SDC en arrondissement.

R-16

Que la Ville de Montréal travaille en concertation avec les différents acteurs afin de favoriser la réalisation d'une intervention complète de nettoyage sur les trottoirs des artères commerciales.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE**R-17**

Que la Ville de Montréal élabore une toute nouvelle campagne publicitaire, davantage basée sur un concept visuel, plus accessible au plus grand nombre de Montréalais, et ce afin de promouvoir ses objectifs de propreté toute l'année durant.

R-18

Que la Ville fasse la promotion des services offerts par ses Éco-centres au printemps, avant le 1^{er} juillet ainsi qu'à l'automne, et ce chaque année, sans affecter les budgets du Programme montréal.net ni ceux des arrondissements.

Les recommandations ont été adoptées en séance publique le 10 décembre 2010

PROPOSITIONS DE L'UNITÉ DE LA PROPRETÉ ET DU DÉNEIGEMENT

Les moyens d'intervention contenus dans le *Programme de la propreté et de l'entretien 2007-2010* étaient intégrés aux trois axes d'intervention. Pour ce nouveau *Programme de propreté 2011-2015*, nous croyons que nous devons poursuivre nos actions sous ces mêmes trois axes d'intervention.

- ❖ Le comportement des citoyens;
- ❖ L'organisation du travail dans les arrondissements et avec les partenaires externes;
- ❖ L'inspection et à la réglementation.

LE COMPORTEMENT DES CITOYENS

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

1. Maintenir « La Grande Opération Montréal.Net », incluant la campagne de mobilisation avec les stations de radio au printemps et en faire un événement annuel;
2. Renforcer le partenariat entre les éco-quartiers et les arrondissements en proposant aux arrondissements des protocoles annuels plus précis;
3. Initier un programme d'adoption d'une rive, d'un îlot de verdure, d'un petit parc par les citoyens et regroupements de citoyens, les corporations ainsi que les autres partenaires, de manière à favoriser l'engagement et l'implication des résidants;
4. Soutenir, avec le concours des organisations communautaires, tels les éco-quartiers et les ZIP (Zone d'intervention prioritaire), un programme de nettoyage des rives et de la réduction des dépôts sauvages;
5. Favoriser davantage la coalition des partenaires, des résidants et des organisations communautaires pour contrer la prolifération des graffitis sur les domaines publics et privés;
6. Préparer un programme d'éducation, de sensibilisation et de prévention destiné aux écoles, au Conseil jeunesse et autres institutions publiques, telles les commissions scolaire.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

7. **Promouvoir plus d'efforts pour la propreté sur les artères commerciales (commerçants et sociétés de développement commercial);**
8. **Sensibiliser et soutenir les citoyens dans leurs actions à prendre pour maintenir l'état de propreté des ruelles;**
9. **Promouvoir les actions de réemploi des encombrants et l'utilisation des éco-centres comme lieu de disposition;**
10. **Sensibiliser les citoyens à adopter l'utilisation de «colonnettes» pour l'affichage libre (campagne d'information, site Internet Ville /localisation).**

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

11. Maintenir les interventions sur le domaine privé pour l'enlèvement des graffitis 2011-2015 et par la suite, abandonner progressivement le programme en faveur d'une prise de responsabilité par les propriétaires;
12. Diffuser les meilleures pratiques de gestion, telles les initiatives des arrondissements liées à des nouvelles méthodes d'organisation du travail;
13. Maintenir les brigades de propreté sur l'ensemble des artères commerciales et lieux touristiques du territoire;
14. Revoir les protocoles d'ententes liant les arrondissements et les organisateurs des rassemblements populaires afin d'assurer le respect des infrastructures et des lieux publics, notamment par un dépôt de garantie exigé aux organisateurs;
15. Reconduire (mise à jour) les ententes de collaboration avec la Société de transport de Montréal décrivant le partage des responsabilités entre cette dernière et les arrondissements pour l'entretien des abords des stations de métro;
16. Conclure des ententes de collaboration avec les compagnies de chemin de fer et des installations portuaires pour l'entretien des abords de leurs installations;
17. Lutter contre l'affichage sauvage et bâtir un plan d'action pour le contrer.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

- 18. Analyser et proposer des solutions afin de diminuer le taux de plaintes et de requêtes relatives à la collecte des matières résiduelles et du dépôt illégal des déchets. (Ces deux activités de propreté génèrent 65% des demandes);**
- 19. Favoriser une meilleure utilisation des systèmes de gestion informatisés (exemples : parcours opérationnels, gestion des plaintes, éradication du graffiti, etc.);**
- 20. Améliorer la propreté visuelle du mobilier urbain (peinture et entretien : bancs, bornes d'incendie, signalisation, lampadaires, graffitis et affichage sauvage), faire l'entretien des pousses végétales non souhaitables (fausses d'arbres, gourmands, pavés décoratifs, jointement de deux surfaces, etc.) et consolider les normes d'aménagement et de construction afin de diminuer la prolifération éventuelle de ces derniers.**
- 21. Identifier les meilleurs contenants de collecte des matières résiduelles sur les artères commerciales, les boulevards, les parcs, etc.;**
- 22. Implanter dans chacun des arrondissements un modèle unique afin d'offrir des modules d'affichage libre;**
- 23. Améliorer la propreté aux abords des chantiers privés et publics tout au long de la réalisation du projet;**
- 24. Implanter une brigade hivernale sur l'ensemble des artères commerciales et les lieux touristiques. La brigade partagera ses interventions d'entretien entre la propreté et l'amélioration des activités de déneigement.**

L'INSPECTION ET LA RÉGLEMENTATION

Poursuivre les objectifs du *Programme de propreté et d'entretien 2007-2010* :

25. Finaliser l'adoption (arrondissement) d'un cadre réglementaire facilitant l'application de la réglementation et une uniformisation des peines et amendes;
26. Simplifier les modalités d'application de la réglementation et réduire les délais de traitement, en collaboration avec les représentants du contentieux et de la cour municipale;
27. Intensifier les interventions auprès des commerçants afin que ceux-ci se conforment à la réglementation municipale concernant la gestion de leurs déchets, l'installation de poubelles et de cendriers et la présence de conteneurs fermés (déchets ou viandes non comestibles);
28. Adopter (arrondissement) dès 2011, un règlement obligeant les propriétaires à enlever les graffitis sur leurs bâtiments.

Nouvelles propositions pour le *Programme de propreté 2011-2015* :

29. **Effectuer le contrôle de l'affichage autrement que sur les surfaces réservées (module d'affichage libre) à ces fins (voir à l'application de l'article 20 du *Règlement sur la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain ou son équivalent*);**
30. **Renforcer le travail des inspecteurs aux abords des différents chantiers et des grands ensembles d'immeubles à logements;**
31. **Promouvoir la visibilité des inspecteurs du domaine public (uniforme et véhicule).**

M. Alexandre Campeau, Comité Graffiti de Lachine

Mme Josée Desmarais, résidente de Côte-des-Neiges

Mme Béatrice, coordonnatrice, Éco-quartier Côte-des-Neiges

M. Robert L. Zambito, conseiller de Ville de l'arrondissement de Saint-Léonard

M. Guillaume Beauvais, éco-conseiller, Vrac Environnement

Mme Picotin, directrice générale, Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur

Mme Johanne Couture, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Sterling Downey, citoyen graffiteur

Mme Mélanie Tardif, Écopap (Éco-quartier de la Pointe-aux-Prairies)

Mme Julie Brunet, inspectrice du domaine public, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Mmes Élisabeth-Ann Doyle et Emmanuelle Hébert, MU

Mme Marie-Ève Chaume, Conseil régional en environnement (CRE Montréal)

M. Rosario Demers, Citoyen du Faubourg Saint-Laurent

M. Dominic Desmarais, Café-Graffiti

M. Sébastien Croteau, L'APLAS

M. Laurent Bordelais, Pro-Vert Sud-Ouest

M. Claude Rainville, Société de développement commercial du Quartier Latin

M. René Jacques, SPAG, et M. Michel Gendron, Voies culturelles du Faubourg

M. Jérôme Vaillancourt, CDU Faubourg Saint-Laurent

Mme Mélissa Proietti, intervenante

M. Jean-Michel Fontaine, Association des résidents du Faubourg

M. Stanley Grunfeld, citoyen

Mme Lise Béland, Association des résidents et résidentes des faubourgs de Montréal

M. Luc Gaudet, Mise au jeu

Café-Graffiti

(2010-11-26) (85 ko – 3 pages)

Conseil régional de l'environnement Montréal (CRE- Montréal)

(2010-12-02) (185 ko – 2 pages)

Corporation de développement urbain – Faubourg Saint-Laurent (CDU)

(2010-12-02) (385 ko – 12 pages)

L'association des petits lieux d'art et de spectacles

(L' APLAS) (Mars 2010) (697 ko–18 pages)

La Corporation d'habitation Jeanne-Mance

(2010-11-30) (138 ko – 2 pages)

Le Comité Graffiti de l'arrondissement de Lachine

(2010-11-11) (263 ko – 6 pages)

Monsieur Pierre Grégoire

(2010-12-02) (140 ko – 4 pages)

Monsieur Sterling Downey**Mme Melissa Proietti**

(2010-12-02) (ko – 11 pages)

MU

(2010-12-02) (9 102ko – 18 pages)

MU - Addenda au mémoire déposé

(2010-10-02) (89 ko – 2 pages)

Office municipal d'habitation de Montréal

(2010-12-02) (33 ko – 2 pages)

Regroupement des éco-quartiers

(2010-12-02) (120 ko - 6 pages)

Société de développement commercial (SDC) de la Plaza St-Hubert

(2010-12-02) (2 526 ko – 10 pages)

Société pour Promouvoir les Arts Gigantesque (SPAG)

(2010-12-03) (264 ko – 9 pages)

Vrac Environnement

(2010-12-02) (138 ko – 3 pages)

ville.montreal.qc.ca/commissions

Les commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération sont des instances de consultation publique et, à ce titre, elles reçoivent les commentaires ou les représentations de toute personne ou de tout groupe de personnes à l'égard des objets inscrits à leur programme d'activités. Elles peuvent procéder aux consultations qu'elles jugent appropriées, et ce dans leur champ de compétence respective. Elles exercent également un droit d'étudier tout autre sujet connexe relevant de leur secteur d'activité et de leur compétence dont les enjeux sont d'importance pour les citoyens.

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi afin de recevoir les invitations des commissions permanentes : commissions@ville.montreal.qc.ca

Visitez nos pages Internet : le présent rapport, les mémoires et les procès-verbaux peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions